

C16 Décantation / mélange et pesage de solides¹

Cette fiche aidera les employeurs à se conformer aux exigences de la directive européenne 2004/37 et aux termes des autorisations REACH pour les utilisations des chromates. Travailler avec les chromates peut provoquer le cancer. Cette fiche décrit les bonnes pratiques pour réduire l'exposition. Elle couvre les points qui doivent être suivis pour réduire l'exposition. Il est important de suivre tous les points, ou d'utiliser des mesures tout aussi efficaces. Ce document doit être mis à la disposition de toutes les personnes susceptibles d'être exposées aux chromates sur le lieu de travail afin qu'elles utilisent au mieux les mesures de contrôle disponibles.

Le procédé

Cette fiche couvre le pesage et le transvasement/mélange de solides contenant des chromates.

Conception de l'équipement et accès

- ✓ L'équipement doit être configuré de manière à limiter le potentiel de production de poussière.
- ✓ Par exemple, les conteneurs et les équipements doivent être couverts lorsque cela est possible. Un mélange délicat ne doit être possible que lorsque les couvercles sont entièrement en place. L'équipement doit être doté d'un confinement secondaire approprié.

¹ Les chromates comprennent les substances suivantes : Tris(chromate) de dichromium (S2), dichromate de potassium (S3), dichromate de sodium (S4), chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazine (S7) et hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (S8).

C16 Décantation / mélange et pesage de solides¹

Émissions de chromates

Les chromates sous forme solide peuvent générer des poussières. L'exposition à la poussière de chromate est possible lors de l'ouverture des fûts, lors de la pesée et lors du transfert vers la cuve de mélange ou la cuve de galvanoplastie. Des éclaboussures peuvent se produire lors de l'ajout de liquides aux chromates ou vice versa. Des chromates résiduels sur les surfaces des équipements peuvent être possibles dans certaines installations.

Mesures de gestion des risques - Employés

- Lors de la formulation de solutions aqueuses, rincez les résidus du fût vers la cuve avec de l'eau à basse pression. Ajoutez avec précaution les autres matières premières/eau pour éviter les éclaboussures.
- La LEV doit être en place.
- La LEV doit être régulièrement inspectée et entretenue pour garantir leur bon fonctionnement.
- Mettez en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la contamination croisée à partir des équipements et des EPI vers les zones adjacentes.
- Inspectez régulièrement et rincez ou essuyez l'équipement (selon le cas) pour éliminer les chromates résiduels.
- Limitez l'accès à la zone de traitement aux seuls employés autorisés par des mesures appropriées, telles que la signalisation ou des mesures procédurales.

Mesures de gestion des risques - Environnement

- La LEV doit rejeter à l'atmosphère via une unité de filtration ou d'épuration capable d'éliminer efficacement les chromates, conformément aux meilleures pratiques.
- Les eaux usées contenant du chrome hexavalent ne doivent pas être rejetées dans les eaux de surface ou souterraines, mais traitées pour éliminer efficacement le chrome hexavalent avant d'être rejetées dans l'environnement ou éliminées comme des déchets dangereux.
- Les sols, les drains et les équipements dans les zones de traitement, les produits chimiques et les zones de stockage des déchets doivent être scellés et régulièrement entretenus pour garantir leur intégrité.

EPI

Pour minimiser l'exposition potentielle aux chromates, toutes les personnes effectuant des transvasements ou des mélanges de chromates doivent porter :

- des lunettes de protection
- des gants de protection
- des vêtements/chaussures résistants aux acides
- une combinaison jetable
- un demi-masque ou un masque complet avec filtre P3 lors de la manipulation de fûts ouverts.

La fiche E2bis et la fiche de données de sécurité (FDS) étendue de votre fournisseur fournissent des informations pertinentes sur l'EPI.

Formation et supervision

Toutes les personnes effectuant des activités de pesage/transvasement/mélange doivent être informées des risques liés au travail avec les chromates, de la manière sûre de manipuler les chromates et de l'utilisation des EPI et autres équipements de contrôle. Les employés doivent être correctement formés et équipés pour effectuer leurs tâches, et pour cesser ces tâches en toute sécurité si nécessaire. Une supervision adéquate doit être disponible à tout moment.

Surveillance

Des données de surveillance adéquates doivent être disponibles pour prouver que l'exposition potentielle des employés et le rejet potentiel dans l'environnement sont maintenus au niveau le plus bas raisonnablement réalisable. L'intervention d'un expert est recommandée.

La surveillance doit être effectuée au moins une fois par an. Les utilisateurs en aval peuvent réduire² la fréquence des mesures lorsqu'il est démontré que l'exposition des personnes et les rejets dans l'environnement ont été réduits au niveau le plus bas possible sur le plan technique et pratique et que les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles correspondent aux scénarios d'exposition et fonctionnement de manière appropriée. Les fiches E2bis et E3bis fournissent des informations supplémentaires sur la surveillance, y compris des références aux normes pertinentes.

Autres fiches de bonnes pratiques pertinentes

D'autres fiches sont également susceptibles d'être applicables. Une liste complète peut être consultée sur [Lien](#).

¹ Les chromates comprennent les substances suivantes : Tris(chromate) de dichromium (S2), dichromate de potassium (S3), dichromate de sodium (S4), chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (S8).

² La réduction de la fréquence de surveillance ne s'applique pas au trioxyde de chrome (S1).